

L'impartialité de l'Etat face aux féodaux et aux pouvoirs locaux : de Charles le Chauve à Richelieu et au 4 août

Jacques BOUINEAU

professeur d'Histoire du Droit - Université Paris X-Nanterre

"Qui t'a fait comte ?

- Qui t'a fait roi ?"

Toute la dimension dramatique de la féodalité se trouve résumée dans cette réplique du comte de Périgord au roi de France, au tout début de l'ère capétienne. La féodalité représente pour le pouvoir royal un éclatement qu'il convient d'endiguer, au nom de souvenirs anciens d'une romanité diffuse et de nécessités politiques.

S'interroger sur ce face à face à l'intérieur de presque mille ans de chronologie contraint nécessairement à être synthétique pour tirer la substantifique moëlle des faits les plus symptomatiques, sans viser bien sûr l'exhaustivité (il faudrait des centaines de pages), ni l'érudition. Ma démarche consistera donc à conduire une réflexion sur le moment où le roi passe de sa dimension de seigneur à celle de souverain.

La première question qui se pose peut se résumer ainsi : quand commencent l'Etat et la France ? Les commémorations récentes du quinze centième anniversaire du baptême de Clovis ont amené certains à découvrir la naissance de notre pays à la fin du Vème siècle ; si la conscience mythologique nationale peut bien se raccrocher à ce fort élément que fut la conversion du chef franc à la religion catholique, donc à son ancrage dans la réalité méditerranéenne, la réalité de l'Etat n'est pas pour autant déjà française, mais encore très romaine, même mâtinée de pratiques franques, et l'idée de nation française n'a pas véritablement de sens à ces époques dites aujourd'hui d'Antiquité tardive. Pour résumer, disons que notre sentiment totémique peut bien prendre Clovis comme réalité éponyme, mais qu'il s'agit là d'une démarche affective qui appelle la circonspection. En revanche, lorsque l'Empire carolingien, fissuré de failles dissolvantes est démantelé dans le traité de Verdun, en 843, trente ans après la mort du vieux héros, il est beaucoup moins malaisé de trouver une racine française. Les sources de l'époque présentent une opposition symptomatique : ou bien l'on parle de partage de l'"Empire", et l'on effectue des variations sur des airs d'apocalypse, ou bien il ne s'agit que de partager une "royauté" et, somme toute, cela n'est plus intolérable ; mais si royauté il y a, c'est bien d'une royauté paléo-française qu'il s'agit, d'une terre (la pars occidentalis, la Francia occidentalis) qu'un jour, quelques siècles plus tard, un sentiment de nation viendra habiller. On dit souvent, et c'est vrai, que la France a d'abord été un Etat, tandis que l'Allemagne a d'abord été une nation. La terre de France apparaît bien au IXème siècle.

Mais quid de la féodalité ? Les enjeux idéologiques autour de la notion sont si pressants que le débat est entaché de beaucoup d'a priori. Prendre position suppose donc de faire acte de foi ou de déplacer le regard. Si l'histoire a un sens profane, c'est-à-dire si, comme on le répète depuis les Lumières, l'homme et la société progressent, on peut peut-être trouver un intérêt à isoler des ruptures, certains ayant même parlé de mutation, singulièrement pour une époque "féodale" ; si le sens de l'histoire est autre, les questions changent d'éclairage ; si l'on pense que l'Histoire n'obéit pas à une marche en avant, l'analyse sera encore différente. Je ne trancherai pas ici une question qui constitue, à elle seule, le sujet de plusieurs ouvrages, mais je ne peux l'ignorer avant de poursuivre ma réflexion. Tout dépend d'une option de départ : la mienne sera très modeste : méfiant à l'égard des explications globales et des schémas qui font découler leur véracité du catéchisme qui les expose, mais s'effondrent dès qu'on scrute l'infinie variété des situations concrètes, je préciserai simplement que parler d'"âge féodal" équivaut pour moi à faire un choix partisan : d'une part la féodalité n'est pas un universel, d'autre part le mot féodalité, créé à l'époque moderne, est trop entaché de connotations péjoratives pour résumer une époque qui foisonne de créations. Féodalité suggère éclatement, déclin, obscurité, alors que les siècles habituellement couverts sous cette appellation (Xe-XIIIème) sont des époques d'extraordinaire développement, d'intense réflexion. De plus, cantonner la féodalité à ces trois siècles, ne se justifie que si l'on analyse la France capétienne ; en effet, si l'on débute l'étude plus en amont, au traité de Verdun par exemple, on s'aperçoit que la dilution des structures d'Etat s'engage dès ce moment-là et que si "mutation" il devait y avoir - mais le mot est-il approprié - c'est bien plutôt pour cette période qu'il faudrait le réserver<sup>1</sup>. Il n'en reste pas moins que le début de l'histoire de France est marqué par une dilution de la puissance de l'Etat au profit de réalités locales contre lesquelles nos rois, carolingiens d'abord<sup>2</sup>, capétiens ensuite ont lutté avec la dernière énergie.

Pour ce faire, le roi jouit d'abord d'une situation unique sur la scène politique en tant qu' élu de Dieu, ce qui lui permet de fonder une légitimité propre ; de plus, en tant qu'héritier d'une notion abstraite remontant à Rome (l'Etat), il peut se présenter comme un agent unique ; enfin, habile tacticien et fort bon connaisseur de son royaume, il est à même de vider la féodalité de son sens en retournant ses règles contre elle, ce qui lui permet de quitter l'habit de suzerain suprême et de revêtir celui de souverain.